



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

**_*_*_*_

Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

**_*_*_*_

LE CENTRE NATIONAL D'ETAT CIVIL

Genèse

Il est né d'une vieille recommandation des Etats membres de l'Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne (O.C.A.M) comme solution aux nombreuses difficultés que rencontrent les Etats africains en matière d'état civil et a été satisfaite par l'Etat du Sénégal avec **la création du centre national d'état civil par décret n° 2004-427 du 14 Avril 2004**, modifiant et complétant le décret n°2003-392 du 08 Mai 2003 portant organisation du Ministère de l'Intérieur consacrant ainsi la mise en place d'un organe central de mise en œuvre de la politique de modernisation de la gestion des faits d'état civil de coordination et de suivi de l'activité des 679 centres d'état civil répartis à travers le territoire;

La mise en place d'un système d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil efficaces et complets, constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics du Sénégal, puisqu'un tel système contribue à l'identification des populations, à la production de statistiques d'état civil fiables et sécurisées nécessaires à la planification du développement, à la bonne gouvernance et à l'atteinte des OMD.

Outre, la fourniture des statistiques démographiques, l'objectif de la modernisation du système d'enregistrement des faits d'état civil est de garantir un service plus efficace à la population mais aussi de moderniser l'administration locale.

Organisation

Outre la Direction elle est composée de quatre divisions

- Division des affaires administrative et financière,
- Division des affaires juridiques et du suivi des centres d'état civil,
- Division des affaires administrative et financière,
- Division des archives et de la documentation

Vision de l'état civil

« Garantir un enregistrement de tous les faits d'état civil
et assurer la disponibilité ainsi que la sécurité de toutes les données d'état civil ».

Missions de l'état civil

- Assurer la mise en œuvre de la politique nationale de l'état civil, à travers :
- L'application du Code de la Famille et des textes réglementaires ;
- La coordination et l'organisation des activités des centres d'état civil ;
- L'informatisation progressive de la gestion des centres d'état civil ;
- La mise en place d'une base centrale des données d'état civil ;
- La formation des acteurs de l'état civil ;
- La sensibilisation des populations à l'état civil.

Objectifs de l'état civil

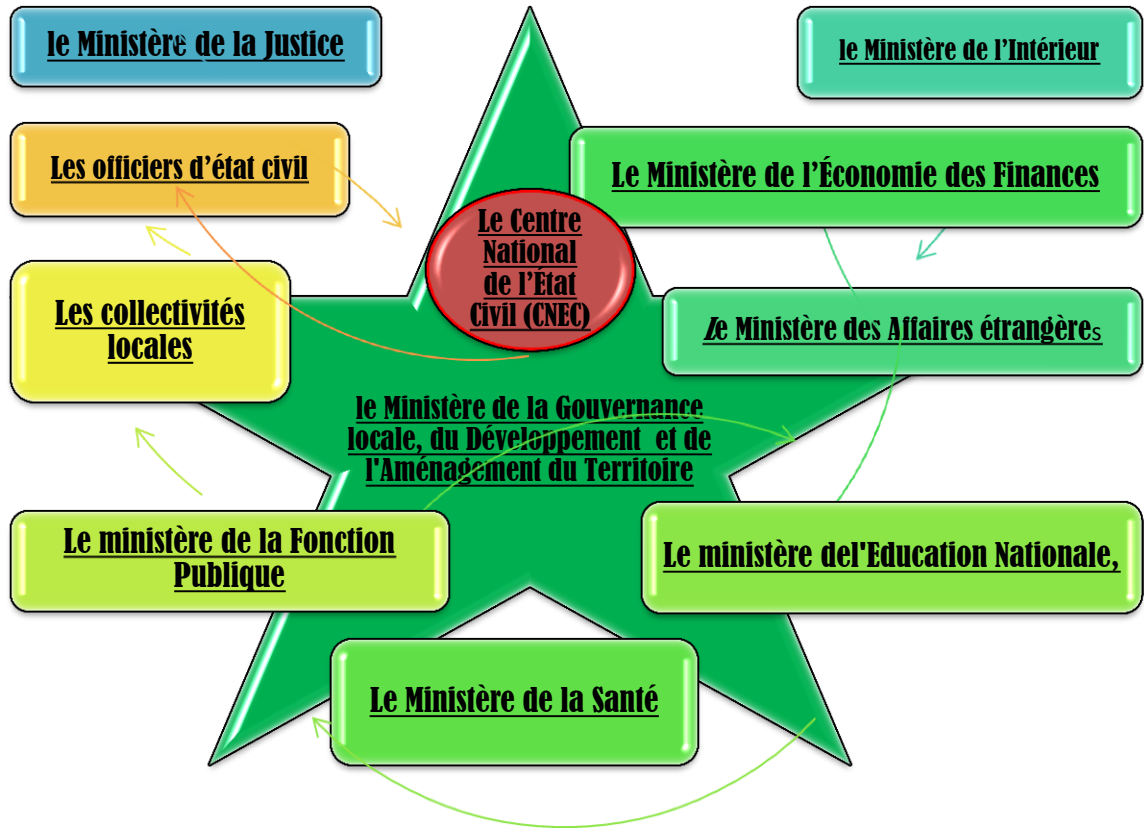
- Veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires régissant l'état civil ;
- Coordonner et assurer une bonne organisation des activités des centres d'état civil ;
- Assurer une informatisation progressive de la gestion des centres d'état civil ;
- Mettre en place, à l'échelle nationale, un dispositif de sauvegarde et de sécurisation des données d'état civil ;

- Assurer l'interconnexion des centres d'état civil (internes et consulaires) à une base de données centralisée sur l'état civil ;
- Veiller à la mise en place d'outils de promotion d'un système d'enregistrement des faits d'état civil performant ;
- Assurer la formation des acteurs de l'état civil ;
- Mener des actions de sensibilisation des populations à l'état civil ;
- Rechercher le financement de projets de modernisation du système d'enregistrement des faits d'état civil ; Mettre en place un dispositif d'éradication de la fraude ;
- Assurer la disponibilité des données d'état civil ;
- Offrir une synergie des actions entre l'état civil et les autres secteurs tels la santé, l'éducation etc.

Résultats Significatifs

- A. Développement et application d'un logiciel de gestion centralisée des faits d'état civil dénommée HERA ;
- B. Projet d'Appui à la Modernisation de l'état civil (PAMEC/SN) en cours d'exécution financé à hauteur de 5 000 000 d'euros par la Commission de l'Union Européenne ;
- C. Projet d'appui à l'élaboration d'une stratégie nationale d'enregistrement des enfants à la naissance financé par l'UNICEF ;
- D. Réalisation d'une étude de faisabilité de l'informatisation du système d'enregistrement des faits et statistiques de l'état civil avec la collaboration de la Corée du sud ;
- E. Evaluation rapide du système d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil grâce à l'appui technique et financier de l'OMS ;
- F. Missions d'encadrement et d'appui-conseil aux centres d'état civil ;
- G. Projet pilote de modernisation du centre secondaire d'état civil de Médina Gounass (Vélingara) ;
- H. Accompagnement du projet de modernisation du centre d'état civil de Tambacounda ;
- I. Réalisation de l'état des lieux en vue de la reconstitution des registrés saccagés de Tivaouane de Thiès Ouest et de Mbao ;
- J. Réalisation de séminaires de formation des acteurs des communes de Guédiawaye, Pikine, Bargny et Rufisque sur financement de l'ADM ;
- K. Participation au processus africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil ;
- L. Tenue d'un atelier de capitalisation des bonnes pratiques sur l'état civil sur financement de l'UNICEF ;
- M. Réalisation d'un guide du citoyen ;
- N. Déploiement de vastes campagnes de communication sur l'enregistrement des naissances ;
- O. Réalisation de plusieurs documentaires sur les bonnes pratiques en matière d'enregistrement universel ;
- P. Insertion des cahiers de l'état civil dans le quotidien le soleil (UNICEF) ;
- Q. Animation de débats radio et télévisé à la RTS sur la problématique de l'état civil ;
- R. Réalisation de films et documentaires sur l'état civil.
- S. Appui à l'utilisation du téléphone portable pour la signalisation des naissances ;
- T. Collaboration avec certaines maisons de justice en matière de sensibilisation ;
- U. Lancement officiel du PAMEC lors de la première réunion du comité de pilotage.

Les Acteurs Du Systeme



Les strategies du Dispositif de Modernisation de l'Etat Civil

1. Amélioration du dispositif de gouvernance de l'état civil
2. Elaboration et diffusion d'une instruction générale de l'état civil (IGEC) et Elaboration du règlement intérieur (RI) et du manuel des procédures administratives et financières de l'état civil (MPAFEC)
3. Elaboration et diffusion d'une Instruction Générale de l'Etat Civil (IGEC) à l'intention des officiers, agents et autres acteurs de l'état civil
4. Elaboration et diffusion du règlement intérieur et du manuel des procédures administratives et financières de l'état civil
5. Formalisation de la collaboration entre les différents acteurs
6. Définition des mécanismes d'interaction (échange d'informations, modalités de coordination), permettant notamment la mise à jour du fichier électoral, l'établissement des cartes nationales d'identité et du bulletin du casier judiciaire, la production des statistiques.
7. Etablissement des protocoles et mécanismes de suivi avec les différents acteurs notamment l'ADIE, le Ministère de l'Intérieur (la Direction de l'Automatisation du Fichier (DAF), Direction des Polices des Etrangers et des Titres de Voyage), le Ministère de l'économie et des Finances (l'ANSD, la Direction de la solde et des pensions etc.) le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le Ministère de la Santé, les Collectivités Locales etc.
8. Appui à l'opération de radiation des personnes décédées du fichier électoral
9. Elaboration de la cartographie de l'état civil.
10. Réalisation de l'étude diagnostique
11. Réalisation des études d'informatisation de l'état civil

12. Elaboration du schéma directeur informatique
13. Réalisation des études de base de données, sécurité, réseau et d'organisation
14. Amélioration de la qualité du service public de l'état civil
15. Sensibilisation des populations sur l'importance des déclarations des faits d'état civil
16. Mobilisation Sociale et sensibilisation dans les établissements scolaires sur l'état civil
17. Organisation des fora
18. Conférences juridico-religieuse sur le droit de l'enfant et l'état civil
19. Concert de sensibilisation sur l'état civil
20. Vastes campagnes médiatiques
21. Journées de partage avec les grands Dahra sur la version wolof du livret de l'état civil et des opérations de recensement des talibés non déclarés à l'état civil ;
22. Caravanes de sensibilisation dans des lieux publics (marchés hebdomadaires, gares routières etc.)
23. Appui à l'organisation des audiences foraines avec le Ministère de la Justice
24. Des colloques, animations culturelles, tables-rondes seront organisées au niveau local, régional et national pour mobiliser et maintenir l'attention des populations et de tous les acteurs à l'importance de l'état civil.
25. Une journée nationale de l'état civil sera organisée qui concentrera les actions en faveur de la promotion, de la place de l'état civil dans la société sénégalaise.
26. Des séances de plaidoyer auprès des représentants du Ministère de l'Education Nationale seront organisées (inspecteurs académiques, enseignants, éditeurs l'école est l'un des vecteurs essentiels de sensibilisation et il a été retenu de proposer l'inscription et la prise en charge de l'état civil dans les programmes et ouvrages scolaires et d'organiser des jeux concours, des sketches).
27. Formation des acteurs chargés de la gestion de l'état civil
28. Elaboration des documents pédagogiques
29. Renforcement des capacités du personnel du CNEC
30. Conservation et sécurisation des registres des centres d'état civil pilotes
31. Réalisation d'une étude archivistique :
32. Appui à la reconstitution et à la restauration des archives d'état civil

CONTACTS

Centre National d'Etat Civil

Ministère de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

2ème Etage Allées Ababacar SY x Rue DD 142 / BP : 10039 Dakar-Liberté (Sénégal)

Tel : +221 33 869 47 01- Fax : +221 33 869 47 13